



Mairie de MOLIETS ET MAÂ
 Place de l'Hôtel de ville - 40660 MOLIETS ET MAÂ
 Tél. : 05.58.48.50.13 - Fax : 05.58.48.55.71
 E-mail : mairie-de-moliets@wanadoo.fr

Compte rendu du Conseil Municipal

Du 9 mai 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 mai 2016 à 14h00, sous la présidence de Madame Mireille MULTEAU, Maire de MOLIETS ET MAÂ.

Présents : Mme MULTEAU – Mme GUERINAUD - Mr VIGNAL – Mme MASSON – Mr LAGARDERE – Mr AURIEL – Mr OCCHIPENTI - Mme BAROU –

Absents excusés : Mme LARRIEU, procuration à Mr AURIEL – Mme CAPDEVIELLE, procuration à Mr VIGNAL – Mme CARRERE-LOUSTAUNAU, procuration à Mme MULTEAU.

Secrétaire de séance : Mme GUERINAUD.

Le compte-rendu de la séance du 5 avril 2016 est **adopté à l'unanimité**.

Petit rappel de Madame le Maire, elle demande au public le silence pour toute la séance du conseil car il est difficile de s'entendre quand le public émet des commentaires à voix haute durant tout le conseil. Elle annonce qu'elle lèvera la séance si le public ne respecte pas la séance.



Ordre du jour

▪ **SUBVENTIONS**

Madame MASSON présente les propositions retenues par la commission Associations, Culture, Loisirs, Jeunesse et Sport.

- ACCA (Chasse) : 1 000 €
- Association des Médailleurs Militaires : 100 €
- Atlantique Form' : 500 €
- Clic et plume : 2 000 €
- Comité des fêtes : 5 000 €
- Culture et Loisirs : 1 200 € - Culture et Loisirs (Mayade) : 600 €
- Entente Messanges Moliets : 500 €
- Full Speed Surf Club : 800 €
- Garenn'Club : 1 000 €
- L'amicale des Sapeurs Pompiers : 900 €
- L'Union Nationale des Anciens Combattants : 100 €

L'Union Sportive Moliétsoise : 400 €
La pêche : 100 €
Le Tennis Golf de Moliets : 2 900 €
Les jeunes d'antan : 1 000 €
Les Nounous d'enfer : 200 €
Lou Can'Icross40 : 400 €
L'Office de Tourisme : 132 000 €
ADAVEM : 3 150 €
ADMR : 100 €
AFM Téléthon : 150 €
AFSEP : 150 €
Amicale du don du sang : 150 €
Prévention routière : 150 €
Secours Catholique : 100 €
Secours Populaire : 150 €
Les amis de Marius : 150 €
Les enfants de la lune : 150 €
Les restos du cœur : 150 €
L'A.S collège de Soustons : 100 €
C'Rock Maïs : 200 €
Léon Temps Danse : 100 €

Comme convenu chaque année le Conseil Municipal choisira une association extérieure à qui une subvention exceptionnelle de 150 € sera attribuée. Cette année l'association « Les colosses aux pieds d'argile » a été retenue et se verra attribué cette subvention.

Madame LARRIEU étant membre du bureau, elle ne prend pas part au vote pour la subvention de l'Union Sportive Moliétsoise.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **PARTICIPATIONS VOYAGES SCOLAIRES**

Pour rappel, pour les demandes de participations aux voyages scolaires, le Conseil Municipal propose un montant de 45 € pour tout voyage jusqu'à 150 €. Au-dessus de ce montant, la participation Communale s'élèvera à 30% de la somme globale pour une participation d'un montant maximum de 100€.

Madame MASSON présente les 2 demandes :

- BRUN Lif Oréna : Voyage en Italie, coût total de 258,02 € => La commune attribue la somme de 80 €,
- HARRIS Tom : Voyage à Madrid, coût total de 185 € => La commune attribue la somme de 60 €. *Mme CAPDEVIELLE ne prends pas part au vote.*

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **DM n°1 budget Photovoltaïque**

Madame le Maire présente la décision budgétaire modificative sur le budget Photovoltaïque :

Ligne 695 impôts et bénéfices : - 500 €

Ligne 637 Autres impôts : + 500 €

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **TAXE DE SEJOUR**

Madame le Maire, rappelle que la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRE, prévoit le transfert de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'Office de Tourisme » aux intercommunalités, au 1^{er} Janvier 2017.

Madame le Maire, présente le texte de loi du 5 Janvier 1988, concernant l'affectation du produit de la taxe de séjour.

« Dès lors qu'il existe un Office de Tourisme communal ou intercommunal sous statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial, son budget comprend obligatoirement en recettes le produit de la taxe de séjour.

En l'absence d'Office de Tourisme EPIC, le produit de la taxe de séjour est affecté à des dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de manière plus générale ».

Proposition est faite de voter contre la restitution du produit de la taxe de séjour à la communauté de commune MACS

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **DON FESTIVAL D'ART**

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le don de 1 000 € fait par l'agence immobilière Landes Océan, pour la réalisation du festival d'arts, et la remercie.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **FIXATION MONTANT DROIT DE STATIONNEMENT POUR VEHICULE AMBULANT**

Monsieur LAGARDERE rappelle au conseil, la demande faite par Monsieur BOSMANS, concernant la mise en place d'un camion de glace ambulant dans plusieurs lieux de la commune, tous les jours du mois d'avril au mois d'octobre. Proposition est faite de fixer le droit de stationnement à 150€ par mois, sous certaines conditions.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **BAIL DU CABINET DENTAIRE**

Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser la signature du bail du cabinet dentaire par Madame le Maire. La date de la signature est fixée en date de clôture du chantier et après avoir fait établir l'état des lieux par un Huissier. Le loyer mensuel de 850 € étant fixé par la délibération du Conseil Municipal du 8 septembre 2015.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **REGULARISATION ESCOBOIS**

Monsieur VIGNAL, présente la demande de la société Escobois, concernant l'acte de cession de la parcelle 187A en attente de régularisation depuis 1984. Proposition est faite de céder la dite parcelle à l'Euro symbolique, frais notariés et taxes à la charge de la commune.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **AVENANTS CABINET DENTAIRE**

Monsieur LAGARDERE rapporte au conseil que les travaux réalisés sur les Lots 7 (plomberies, sanitaires) et 8 (carrelages faïences) du cabinet dentaire, représentent une somme inférieure à la somme initialement votée. De ce fait proposition est faite au conseil, d'autoriser Madame le Maire à entériner les avenants en moins-value.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **TRAVAUX SYDEC**

Monsieur LAGARDERE présente au conseil, les devis du Sydec concernant l'éclairage public des lieux suivants :

- Avenue des lacs : Du rond-point du Biscordan le chemin piétons entre la rue des chênes lièges et les « Ecureuils » et réfection complète de l'armoire de commandes. Montant global : 24 185 € TTC dont 7 329 € de part Communale.
- Avenue de l'Océan : chemin piétons et piste cyclable le long des commerces des goubets et du parking. Montant global : 35 591 € TTC dont 10 808 € de part Communale.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **CONTRAT AIRES DE JEU, CITY STADE ET PARCOURS DE SANTE**

Monsieur LAGARDERE présente le contrat de maintenance de la société : « Expert Loisirs » Qui concerne la maintenance des différents modules pour enfants situés au parc du château, le city stade et le parcours de santé (près de l'étang).

Une visite par an sur les 3 lieux pour un montant de 756 €/an sur une période de 4 ans

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **CONSULTATIONS**

Vigiles : Madame le Maire demande l'autorisation de signer l'appel à consultation pour le recrutement de 2 agents de sécurité du 8 juillet au 3 septembre 2016 de 00h00 à 06h00.

Madame le Maire précise que le nombre d'agents est inférieur cette année en raison de la présence de la Gendarmerie.

La consultation concerne également le recrutement d' 1 agent en renfort pour le feu d'artifice du 14 juillet 2016 de 20h00 à 00h00, et le recrutement d' 1 agent en renfort pour les nuits du 14 au 16 août de 20h00 à 02h00 du matin.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Déviations courant d'huchet : Monsieur VIGNAL demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à consultation pour les ouvrages suivants :

- Détournement du courant d'huchet
- Aménagement d'un passage pour les véhicules MNS sur le lit hivernal du courant.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Etude courant d'Huchet : Monsieur VIGNAL rappelle la délibération du 8 décembre 2015, en faveur du lancement d'une étude sur la stratégie de gestion de la bande côtière autour de l'embouchure du courant, ainsi qu'à la sollicitation des aides financières auprès du Conseil Départemental, Conseil Régional et de tout organisme susceptible de participer au financement.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Remise en état de chemins : Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à consultation, pour la remise en état d'une partie du chemin de Boussouayre. Pour l'autre partie, il est demandé d'attendre la vérification du raccordement à l'assainissement avant d'en entamer la remise en état.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Véhicule réfrigéré : Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à consultation pour l'achat d'un véhicule réfrigéré en crédit-bail, entretien et contrôle inclus. Ce véhicule sera avant tout utilisé pour la livraison des repas à domicile par les agents communaux en charge.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Broyeur forestier : Monsieur VIGNAL informe le conseil qu'il est nécessaire de remplacer l'ancien broyeur forestier qui a déjà fait l'objet de plusieurs réparations. Monsieur VIGNAL demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à consultation pour l'achat d'un broyeur forestier qui permettra l'entretien du domaine forestier de la Commune.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Désherbeuse à eau chaude : Monsieur VIGNAL demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à consultation pour l'achat d'une désherbeuse à eau chaude, dans le but d'entrer dans une démarche Zéro-phytosanitaire et d'arrêter l'utilisation de pesticide sur la commune. Monsieur VIGNAL demande également au conseil d'autoriser Madame le Maire à faire les démarches nécessaires quant à la demande de subventions pour cet achat.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Nettoyage des vitres : Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à consultation pour la mise en place d'un contrat avec une entreprise de nettoyage de vitres, inexistant à ce jour. Le contrat sera établi en accord avec une convention pour 1 passage par mois.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Nettoyage des toilettes publiques : Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer l'appel à la consultation pour l'entretien des blocs sanitaires de l'aire de camping-car, place rose, postes de secours, place de l'hôtel de ville. Contrat mis en place pour la période du 1^{er} Juillet au 04 Septembre 2016, de 06h30 à 09h00 et de 14h00 à 16h00 du lundi au dimanche inclus. Les autres WC seront quant à eux nettoyés par les agents du service technique communal.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ RECRUTEMENT DES MNS

Madame le Maire informe le conseil du fait qu'il va manquer un MNS durant la période du 14 Juillet au 20 Juillet 2016, et demande au conseil de l'autoriser à recruter un MNS supplémentaire du 06 Juillet au 31 Août 2016. Dans le but de pallier au déficit et de limiter la réalisation d'heures supplémentaires.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ MOTIONS CONTRE LE REMPLACEMENT DES COMPTEURS ELECTRIQUES

Madame le Maire rappelle le souhait de la société ERDF de remplacer les actuels compteurs électrique par des compteurs LINKY pour 2021.

Proposition est faite de sursoir pour manque d'informations. Madame le Maire informe le conseil et le public, qu'un dossier d'informations sur ces compteurs sera bientôt mis à la disposition des administrés, afin de pouvoir consulter différents avis sur le sujet.

▪ CONVENTIONS

Convention cadre de transfert temporaire de compétences : Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec la communauté de communes MACS, concernant le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la commune pour les travaux réalisés par MACS hors de ses compétences.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Convention Bergère : Monsieur VIGNAL demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec Madame FERNANDES, pour la mise en place d'un troupeau de brebis solognotes dans des lieux prédéfinis, dans le but qu'elles permettent l'entretien de ces parcelles.

Madame le Maire souligne qu'elle aurait souhaité que l'on dédommage la bergère pour le travail que vont fournir les moutons, ce qui nous évitera de nettoyer nous même les parcelles.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Convention occupation salle de séminaires : Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer (comme l'année précédente) une convention de mise à disposition de la salle de séminaire pour 5 dates dans l'année, pour une somme de 1 500 €.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

Convention de mise à disposition terrain communal : Monsieur LAGARDERE demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer une convention de mise à disposition de 30 m² sur la parcelle BI 128 (131m²) à titre gracieux à la SCI Cinquième Océan représenté par Monsieur LAPIQUE, pour une durée d'un an renouvelable. La dite convention stipulant que l'aménagement, l'entretien, et l'assurance seront à la charge de la SCI Cinquième Océan.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

DEVIS TRAVAUX STATION D'EPURATION

Monsieur VIGNAL rappelle l'obligation pour l'entreprise SAUR de remplacer le variateur de la centrifugeuse à boues de la station d'épuration. La Saur demande l'acceptation de cette dépense au titre du compte de renouvellement de la Saur pour le changement du matériel pour un montant de 5 475 € HT. Monsieur VIGNAL demande au conseil d'autoriser cette dépense.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **RUCHERS**

Madame le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer la mise à disposition des parcelles forestières n°7 et n°14 pour l'implantation de ruchers. La mise à disposition de la parcelle n°7 arrivant à terme en date du 31 décembre 2016. Madame le Maire informe le conseil que Monsieur MAIA, agent patrimonial de l'ONF, est favorable à cette demande, pour un renouvellement de cette concession pour une durée de 9 ans.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **PROJET CULTURE DISSUASION**

Monsieur VIGNAL propose d'autoriser la réalisation d'un projet de mise en place de culture de dissuasion. Ces cultures de dissuasion ont but d'attirer les chevreuils et autres cervidés afin de protéger les parcelles sylvicoles lors des pousses de jeunes semis. Ces cultures de dissuasion se feront sur des zones non cultivées telles les zones sous les lignes à hautes tensions.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **ADHESION DES COMMUNES DE LEON, LIT ET MIXE, ST JULIEN EN BORN ET VIELLE ST GIRONS AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES BAINADES LANDAISES**

Madame le Maire demande au conseil d'accepter l'adhésion de ces 4 communes au syndicat mixte de gestion des baignades Landaises.

✓ **Adopté à l'unanimité.**

▪ **LOGO MAIRIE**

Madame GUERINAUD informe le conseil, que la commission communication a pensé à la nécessité de moderniser le logo Communal. Après réception de divers devis l'entreprise GIXIA a été retenue. Madame GUERINAUD demande au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 420 € TTC.

✓ **Adopté à l'unanimité.**



Questions diverses :

Monsieur OCCHIPENTI informe le conseil que la dalle de béton destinée au dépôt des bennes à ordures au niveau du courant d'huchet a été réalisée.

Monsieur LAGARDERE informe le conseil que le démontage du distributeur de billet de la Caisse d'Epargne est en cours. La Caisse d'Epargne s'engage à dématérialiser le sol et refaire le béton.

Madame MASSON rappelle au conseil et au public la date de la prochaine Mayade qui se tiendra le 21 mai 2016.

Madame le Maire informe le conseil que l'ouverture de la poste Communale est reportée au 1^{er} octobre 2016. Les candidats ayant déjà postulé ont été informés et invités à confirmer leur candidature pour cette nouvelle date.

Madame le Maire informe le conseil de la décision de déposer un Arrêté Municipal pour arrêter le piétinement des dunes auprès de la préfecture.

Madame le Maire rappelle la convention signée avec l'ADAVEM concernant le logement de secours. L'ADAVEM s'engage au relogement des utilisateurs auteurs et le CIDFF, les victimes avant ou au terme de la semaine de mise à disposition du logement par la commune. La convention est signée pour une durée d'un an renouvelable. Madame le Maire informe également avoir fait les démarches et demander la somme de 2 000€ de subvention pour ce même logement.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 15h25.



Vu pour être affiché en date du 27 Mai 2016

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, enclosed in a large, loopy oval shape.